

CURSUS CLASSES à HORAIRE AMENAGE VOIX- Collège Camille Chevalier

Recrutement :

Tous les élèves collégiens (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) peuvent postuler pour la CHAV – Collège C. Chevalier à la condition de satisfaire aux évaluations d'entrée. Ces évaluations sont basées sur les aptitudes et non sur les connaissances, de ce fait, la CHAV – Collège est accessible à tous, chanteurs confirmés ou débutants.

Les élèves de la CHAV – Primaire Jean Moulin trouveront tout naturellement leur place dans ce dispositif mais doivent également satisfaire aux évaluations d'entrée.

Objectifs :

Acquisition et renforcement des notions de technique vocale

Acquisition et renforcement des capacités :

- à chanter en soliste et en polyphonie
- à interpréter
- à maîtriser la mise en situation scénique
- à chanter en langues étrangères
- à émettre un avis critique artistique notamment vocal

Moyens pédagogique :

- Cours de chant (technique vocale et d'interprétation : 1h hebdomadaire en petit groupe
- Pratique polyphonique :
 - En « petit chœur » au CRR 1h hebdomadaire au CRR
 - En « grand chœur » au Collège C. Chevalier, 1h30 hebdomadaire
 - En tout autre ensemble au CRR ou au collège
- Cours de formation musicale, 1h30 hebdomadaire au CRR
- Cours d'Education Musicale au Collège, 2h hebdomadaires

Effectif:

16 collégiens maximum peuvent être admis en CHAV – Collège suivant la répartition:

- 8 élèves maximum pour les niveaux de 6^{ème} et 5^{ème}
- 8 élèves maximum pour les niveaux de 4^{ème} et 3^{ème}

Il est éventuellement possible de réajuster l'effectif d'un niveau à l'autre

Durée :

- La participation de l'élève à la CHAV – Collège suit sa scolarité au collège C. Chevalier.

Evaluation – Certification :

L'évaluation est essentiellement réalisée lors du contrôle continu
Par la participation aux différents projets, concerts, etc ...

Elle est formalisée notamment par le bulletin trimestriel des enseignants et par l'avis du Conseil de Passage qui prononce, chaque année, la poursuite ou non des études.

A l'issue du cycle CHAV Collège, l'élève obtient une Attestation de CHAV – Collège.
L'élève peut opter pour la poursuite des études vocales au sein du cursus « Art du chant » après avoir satisfait à des tests d'entrée.